



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière administrative

Question écrite n° 50855

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser, au regard de l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 1995, commune de Septièmes-les-Vallons, si les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires dont bénéficient notamment certains fonctionnaires de la filière administrative de la fonction publique territoriale doivent être maintenues intégralement à ces agents durant leurs congés de maladie.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50855

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1999